



## Communiqué de presse

Paris, jeudi 13 février 2025



## Le SYNASAV lance sa campagne : « J'aime mon équipement, je l'entretiens ! »

Le SYNASAV s'apprête à lancer une nouvelle campagne nationale de sensibilisation du grand public à l'entretien des systèmes qui équipent leurs logements. Cette campagne de communication concernera le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et le traitement de l'eau domestique dans les logements.

Elle débutera le 14 février 2025 avec l'ouverture du site Internet [jaime-mon-equipement.fr](http://jaime-mon-equipement.fr) et la publication du premier reportage vidéo d'une collection qui en comprendra 18. Les publications, à raison d'une vidéo par semaine, chaque vendredi, s'échelonneront jusqu'au vendredi 13 juin 2025.

### Contexte

(par Cyril RADICI, Directeur général du SYNASAV)



Cyril RADICI - Directeur  
général du SYNASAV

Notre organisation professionnelle, réunissant les professionnels de la maintenance du génie climatique en France, se doit de rester au contact des besoins et des attentes des ménages, à tout le moins d'en suivre les comportements. C'est notamment l'objet de notre « Observatoire SYNASAV du chauffage et de la climatisation dans l'habitat en France » (réalisé avec l'Institut BVA).

En juin 2024, à la suite de la publication des résultats de cet observatoire, un certain nombre de données nous ont interpellées. 75% des français déclarent suivre leurs consommations d'énergie pour maîtriser leur pouvoir d'achat. 25% d'entre eux annoncent que c'est même une obligation pour leur permettre de « boucler la fin du mois ».

En creusant le sujet pour en connaître un peu plus sur leurs intentions, près d'un quart d'entre eux nous annoncent même envisager de ne plus faire l'entretien de leurs équipements du tout. De quoi s'inquiéter à la fois de la précarisation énergétique d'une partie de nos concitoyens, mais aussi de parcs d'équipements déclinant rapidement en termes de performance et de coût de fonctionnement.



Et dans le cas présent, par définition, ceux qui envisagent d'arrêter l'entretien ce sont ceux qui le faisaient déjà faire. Mais une grande partie des ménages n'entretiennent déjà par les systèmes qui équipent leurs logements.

En effet, malgré les obligations règlementaires, 20% des français concernés ne font jamais entretenir leur chaudière. 40% des français concernés ne font jamais entretenir leur climatisation (y compris les PAC air-air)\*. Près de 47% des français concernés ne font jamais entretenir leur pompe à chaleur (PAC air-eau et géothermique confondues)...

*(\*) : les PAC air-air sont des climatiseurs réversibles, mais tous les climatiseurs ne sont pas forcément des PAC air-air. Une climatisation simple (monosplit ou multisplit) peut aussi exister en mode uniquement froid, sans fonction de chauffage.*

Même les modules thermiques d'appartement (MTA) sont concernés par l'absence d'entretien. Seulement 50% seraient entretenus, dont 34% par l'utilisateur lui-même...

**Si on fait le total, tous systèmes confondus, on arrive à près de 7 millions d'équipements individuels de chauffage et de climatisation qui ne sont pas régulièrement entretenus par un professionnel.**

Les professionnels de la maintenance en génie climatique du SYNASAV ont souhaité réagir et prendre le sujet à bras le corps en menant un certain nombre d'actions.

- Le SYNASAV va renforcer ses actions en direction des pouvoirs publics pour poursuivre l'intégration systématique, dans les réglementations, d'une obligation de maintien des performances sur la durée. Obligation qu'il faudra accompagner de dispositifs adaptés aux occupants les plus vulnérables pour leur permettre de couvrir tout ou partie des frais d'entretiens de leurs équipements (un chèque entretien sur le modèle du chèque énergie par exemple).

*Rappelons que le SYNASAV est à l'origine de l'obligation d'entretien annuel des chaudières chaque année, de même que l'obligation d'entretien des pompes à chaleur tous les deux ans, avec la volonté de passer à une fréquence annuelle.*

- Le SYNASAV va lancer le 14 février 2025 une campagne nationale de sensibilisation des utilisateurs aux avantages de faire entretenir régulièrement les systèmes qui occupent leurs logements.

Objectifs :

- Rappeler qu'un entretien fait dans les règles de l'art doit-être réalisé par un professionnel. Ce dernier dispose des compétences et des qualifications nécessaires. Il est équipé du matériel et de l'outillage homologué adapté. Fort de ses connaissances, il pourra informer et conseiller l'utilisateur sur les performances de ses équipements et de leur bon usage.
- Rappeler qu'un entretien est un acte vertueux et un investissement pour moins consommer tout en augmentant la longévité de son appareil !

## Les vertus de l'entretien

---

### 1. Performance et efficacité énergétique

- Un entretien régulier permet d'optimiser le rendement des équipements, réduisant ainsi leur consommation d'énergie.
- Un système propre et bien réglé fonctionne plus efficacement avec un bon niveau de performance, ce qui diminue les coûts énergétiques.

### 2. Réduction des coûts à long terme

- La prévention des pannes coûte généralement moins cher que les réparations majeures ou le remplacement prématuré des équipements.
- Un entretien régulier prolonge la durée de vie des appareils, évitant des investissements fréquents en nouveaux équipements.

### 3. Confort et qualité de l'air intérieur

- Des filtres propres et un système bien entretenu améliorent la qualité de l'air en réduisant les allergènes, poussières et polluants.
- Une ventilation efficace empêche les problèmes d'humidité et de moisissures, préservant ainsi la santé des occupants.

### 4. Sécurité des occupants

- Un mauvais entretien peut entraîner des risques, comme des fuites de gaz, des courts-circuits électriques ou des incendies.
- Dans le cas des chaudières et des chauffe-eaux, un entretien prévient les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

### 5. Respect des réglementations et obligations légales

- Un suivi rigoureux permet d'éviter des amendes ou des problèmes d'assurance en cas de sinistre.

### 6. Réduction de l'impact environnemental

- Un équipement bien entretenu consomme moins d'énergie et réduit les émissions de gaz à effet de serre.
- L'entretien permet d'éviter des fuites de fluides frigorigènes, qui ont un impact négatif sur l'environnement.

## Un slogan fort et pragmatique !

---



Cette campagne s'appuie sur un principe fort : l'habitabilité d'un logement repose sur le bon fonctionnement, dans le temps, de l'ensemble des systèmes qui en font un lieu de vie sain, et confortable, tout en limitant son empreinte carbone et son coût de fonctionnement. C'est ce que nous sommes tous en droit d'attendre de notre lieu d'habitation.

Nous sommes donc attachés aux services que nous rendent tous les équipements et les systèmes qui font vivre nos logements, et cela, même sans le savoir. Alors, quand on aime ses

équipements, et en tous cas les services qu'ils nous rendent, on se doit de les entretenir. Si « **j'aime mon équipement, je l'entretiens !** ».

Cette « base ligne » permet d'être déclinée à l'infini pour tous les systèmes du logement. Il suffit de remplacer « mon équipement » par le système concerné... « J'aime ma PAC,... », « J'aime ma chaudière,... », « J'aime ma ventilation,... Je l'entretiens ! »

Le choix du « Je », de la première personne du singulier, c'est le choix de l'engagement de celui qui s'exprime. Le « Je », c'est une prise de responsabilité personnelle, un engagement individuel devant nous tous !

## Un visuel simple, parlant et porteur de sens : le choix du cœur...



La symbolique du cœur s'est imposée, à la fois pour exprimer les sentiments, ah l'amour..., mais aussi, comme la métaphore parfaite de l'importance discrète du cœur sur notre santé. C'est la même chose pour les logements et les systèmes qui en assurent l'habitabilité. On les oublie jusqu'au moment où nos éventuelles négligences nous rappellent à l'ordre !

Ce cœur, tel qu'il a été dessiné, reprend le « S » du logo du SYNASAV pour rappeler qui est à l'origine de cette opération, tout en reprenant ce vert tendre symbolique des vertus de la préservation de l'environnement.

## Date de lancement : le jour de la Saint Valentin

Pourquoi faire le choix du 14 février 2025 ? Pas de plus belle date que la fête des amoureux pour lancer une déclaration d'amour ! Alors la Saint Valentin s'est imposée comme la date idéale pour lancer l'opération « **j'aime mon équipement, je l'entretiens !** » !

## Forme et mode de diffusion

En constatant le succès de nos précédentes vidéos sur notre chaîne YouTube, le support le plus adapté s'est imposé comme la vidéo. Un format court, aisément diffusable, notamment sur les réseaux sociaux.

Le SYNASAV a souhaité également donner de la lumière aux hommes de terrain, à ces hommes de l'ombre sans qui rien ne serait possible. Une certaine façon de leur rendre hommage. Vous découvrirez donc 18 visages, 18 personnalités différentes, 18 techniques.

## 18 vidéos, 18 professionnels, 18 systèmes, pour un même message :

- |                           |  |                                       |
|---------------------------|--|---------------------------------------|
| 1. Adoucisseur            | 8. Chauffe-eau solaire thermique         | 14. Pompe à chaleur air-air           |
| 2. Ballon thermodynamique | 9. Climatisation                         | 15. Pompe à chaleur air-eau           |
| 3. Chaudière biomasse     | 10. Conduit 3CEp                         | 16. Pompe à chaleur géothermique      |
| 4. Chaudière électrique   | 11. Désembouage                          | 17. Pompe à chaleur hybride           |
| 5. Chaudière fioul        | 12. Module thermique d'appartement (MTA) | 18. Ventilation mécanique centralisée |
| 6. Chaudière gaz          | 13. Poêle à granulés                     |                                       |
| 7. Chauffe-eau gaz        |  |                                       |

## Vidéos de vulgarisation

Ces vidéos s'adressent au grand public, avec l'ambition de mieux faire comprendre l'acte d'entretien, ses principales étapes en fonction des types d'équipements et rappeler que le recours à un professionnel est indispensable.

Attention, ces vidéos ne sont pas des tutoriels. Elles n'ont pas de visée didactique ou pédagogique. Elles se veulent illustratives et informatives pour favoriser une prise de contact avec un professionnel de la maintenance.

## Planning de diffusion des vidéos

- |  |  |
|--|--|
| 14 février 2025 : Adoucisseur                    | 18 avril 2025 : Pompe à chaleur hybride            |
| 21 février 2025 : Climatisation                  | 25 avril 2025 : Chaudière fioul                    |
| 28 février 2025 : Chauffe-eau gaz                | 02 mai 2025 : Pompe à chaleur air-eau              |
| 07 mars 2025 : Pompe à chaleur géothermique      | 09 mai 2025 : Poêle à granulés                     |
| 14 mars 2025 : Ventilation mécanique centralisée | 16 mai 2025 : Désembouage                          |
| 21 mars 2025 : Chaudière gaz                     | 23 mai 2025 : Module thermique d'appartement (MTA) |
| 28 mars 2025 : Chauffe-eau solaire thermique     | 30 mai 2025 : Ballon thermodynamique               |
| 04 avril 2025 : Chaudière électrique             | 06 juin 2025 : Conduit 3CEp                        |
| 11 avril 2025 : Pompe à chaleur air-air          | 13 juin 2025 : Chaudière biomasse                  |



Contact presse :

**Yev VLASSENKO - SYNASAV**

Responsable de la communication

01 45 70 95 27 – 06 81 16 40 50 – [y.vlassenko@synasav.fr](mailto:y.vlassenko@synasav.fr)